A 4962

3 AOUT 2006

ABG CLIMATIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €
Siège social : 7 rue Beauregard – 49 300 CHOLET
401 184 189 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE
EN DATE DU 10 JUILLET 2006

L'an deux mille six,
Le dix juillet,
Au siège social,

Monsieur Jacques BIRON,

Agissant en qualité de gérant de la société ABG CLIMATIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € divisé en 600 parts sociales, dont le siège social est situé 7 rue Beauregard – 49 300 CHOLET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 401 184 189,

Déclare :

- qu'aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2006, l'Assemblée Générale de la Société a décidé, comme conséquence du projet d'apport qui lui a été soumis et sous réserve de la réalisation dudit apport que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour où l'apport aura été rendu opposable à la Société ;

- que suivant actes sous seings privés en date du 27 juin 2006, a été constituée la société dénommée ABG FINANCES au moyen de l'apports par Jacques BIRON de 300 parts sociales de la Société numérotées de 1 à 300, à la société ABG FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 220 000 €, dont le siège social est situé 7 rue Beauregard – 49 300 CHOLET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 490 812 989.

- qu'un exemplaire de l'acte constitutif de la société ABG FINANCES a été déposé au siège social de la Société le 10 juillet 2006, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 10 juillet 2006, jour du dépôt des statuts des sociétés ainsi constitués au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le Gérant
Jacques BIRON

ABG CLIMATIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €
Siège social : 7 rue Beauregard – 49 300 CHOLET
401 184 189 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE
EN DATE DU 27 Juillet 2006

L'an deux mille six,
Le Vingt sept Juillet,
Au siège social,

Monsieur Jacques BIRON,

Agissant en qualité de gérant de la société ABG CLIMATIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € divisé en 600 parts sociales, dont le siège social est situé 7 rue Beauregard – 49 300 CHOLET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 401 184 189,

Déclare :

- qu'aux termes d'une délibération en date du 17 juillet 2006, l'Assemblée Générale de la Société a décidé, comme conséquence du projet de cession de 300 parts sociales de la Société numérotées de 1 à 200 et de 501 à 600 par Monsieur Michel ALBERT au profit de la société ABG FINANCES qui lui a été soumis et sous réserve de la réalisation de ladite, cession que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour où la cession aura été rendue opposable à la Société ;

- que suivant actes sous seings privés en date du 17 juillet 2006, Monsieur Michel ALBERT a cédé au profit de la société ABG FINANCES, 300 parts sociales de la Société numérotées de 1 à 200 et de 501 à 600 ;

- qu'un exemplaire de l'acte de cession des parts sociales enregistré à la recette des Impôts de CHOLET SUD EST, le 25 Juillet 2006, bordereau 2006/ 495 , case n° 3 , a été déposé au siège social de la Société le 26 Juillet 2006, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 26 Juillet 2006, jour du dépôt de l'acte de cession de parts sociales au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le Gérant
Jacques BIRON

